



Municipalité de Chute-Saint-Philippe

560, chemin des Voyageurs, Chute-Saint-Philippe (QC) J0W 1A0

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement 327-2025

AVIS est donné que lors de la séance du conseil municipal de Chute-Saint-Philippe tenue le 11 mars 2025, le règlement suivant a été adopté par la résolution 12901-2025 :

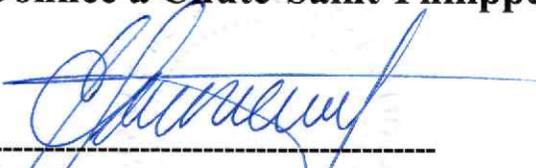
- *Règlement numéro 327-2025 décrétant une dépense de 832 650 \$ et un emprunt de 832 650 \$ pour l'aménagement et la construction d'une nouvelle patinoire et ses accessoires.*

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 29 avril 2025.

Ce règlement entre en vigueur, tel que stipulé par la loi, soit par la publication de cet avis public.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal de Chute-Saint-Philippe situé au 560, chemin des Voyageurs, aux heures normales d'ouverture et sur le site internet de la municipalité.

Donnée à Chute-Saint-Philippe, ce 5 mai 2025.



Éric Paiement,
Directeur général et greffier trésorier